

## THE ASYLUM CLAIM BACKLOG SURPASSES 80,000 CASES

The processing rate for asylum claims continues to drop, even as the number of new claims being reported remains high.

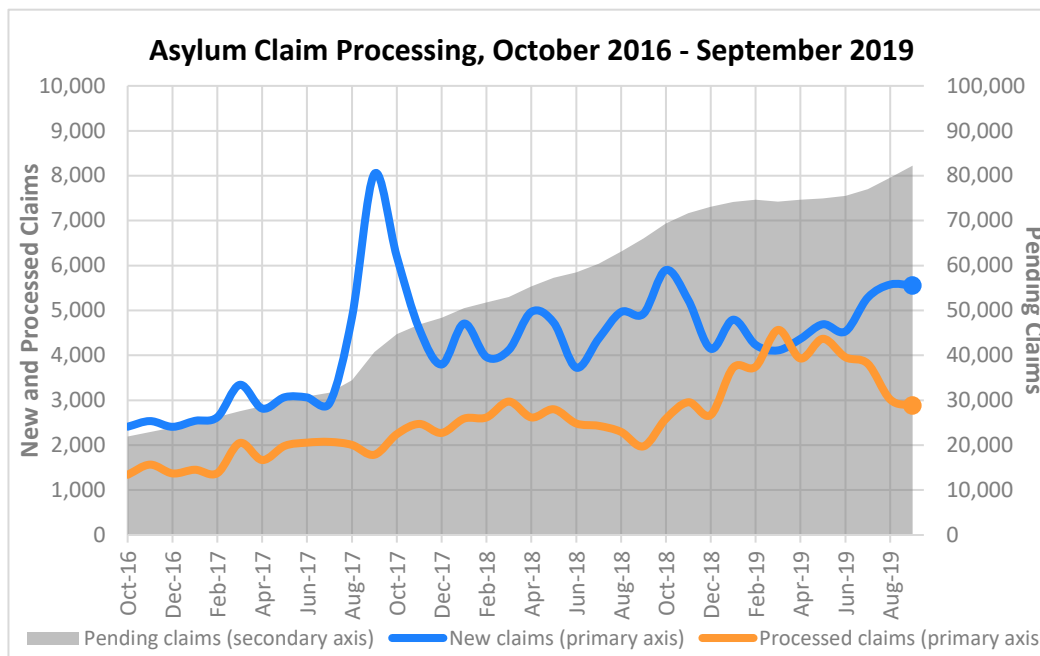
The figure in this paper presents data on the processing of asylum claims made in Canada. The blue line identifies the number of new asylum claims being filed each month. The orange line produces the number of claims processed each month. These values are shown on the vertical scale to the left. The height of the grey area measures the inventory of unprocessed claims. These values are shown on the vertical scale to the right. The Immigration and Refugee Board (IRB) [processes these claims](#) by determining whether claimants have well-founded fears of persecution or torture in their home countries.

5,560 new asylum claims were made in September 2019, while less than 2,880 were processed. This added almost 2,700 unprocessed asylum claims to an inventory of nearly 80,000 pre-existing cases, bringing the total to 82,240. This represents the largest number of unprocessed claims on record, and the first time ever that it has surpassed 80,000 pending cases.

The majority of new claims come from people who entered Canada through official border crossings. The growing inventory of unprocessed claims is an administrative issue, rather than an issue of border security.

The grey area, representing unprocessed asylum claims, grows when the blue line is above the orange line, meaning the IRB received more claims than it processed that month. This “mountain” of unprocessed claims shrinks when the blue line is below the orange line, representing a month where the IRB processed more claims than it received. With the exception of March 2019, the IRB has not been able to exceed the number of claims it has received, and so the inventory of unprocessed claims has grown.

The federal government has attempted to process larger volumes of claims by [streamlining cases](#) and integrating the [work](#) and [coordination](#) of the



Source: “Recent Trends,” IRB 2019.

agencies involved. Despite these attempts at procedural reform, the number of claims processed by the IRB has continued to drop since peaking in March 2019 with the result being the higher “mountain” of unprocessed claims shown by the grey area in the figure.

Respecting the right of people to seek asylum means that the inventory of claims can only be reduced by increasing its processing rate. This is an administrative decision, largely determined by the number of staff hired to process asylum claims. [Attracting and retaining staff members](#) at the IRB and other asylum-related agencies would increase the rate of processing and reduce the number of pending cases. Some initiatives may include shifting from fixed-term contracts to permanent job positions, as well as providing greater mental health support to staff members assessing large volumes of emotionally-intense cases.

Investing in a timely and robust asylum system would likely result in cost-savings to public funds, especially for the provinces, which provide income support and limited social services to asylum seekers waiting for a hearing. Processing larger volumes of claims may also bolster public trust in the asylum system, and give prompt protection to those in need.

## L'ARRIÉRÉ DES DEMANDES D'ASILE DÉPASSE 80 000 DOSSIERS

Le taux de traitement des demandes d'asile continue de baisser, même si le nombre de nouvelles demandes reste élevé.

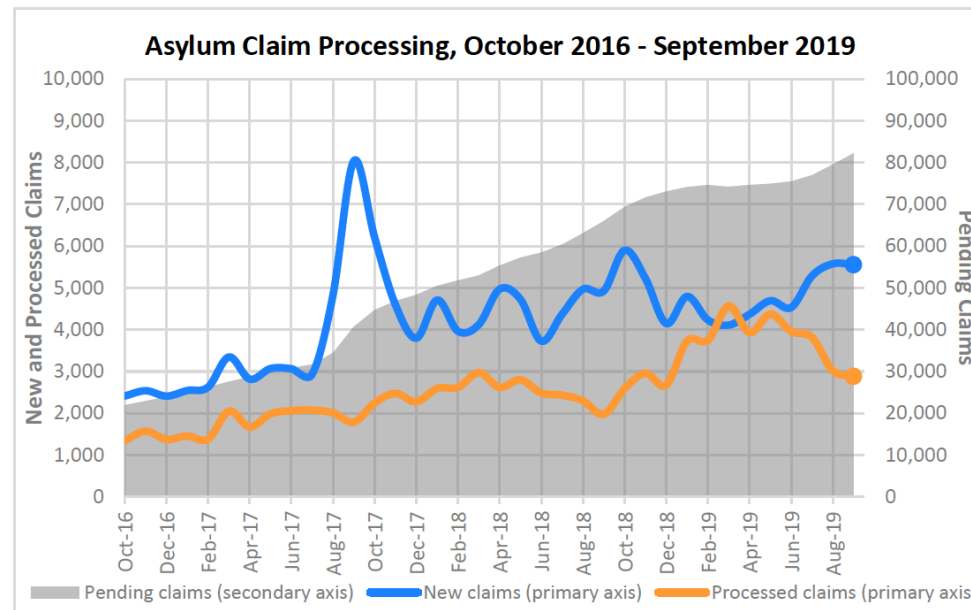
La figure ci-contre présente des données sur le traitement des demandes d'asile faites au Canada. La ligne bleue indique le nombre de nouvelles demandes d'asile déposées chaque mois. La ligne orange indique le nombre de demandes traitées chaque mois. Ces chiffres sont affichés sur l'axe vertical à gauche. La zone grise représente le nombre de demandes non traitées. Ces chiffres sont affichés sur l'axe vertical à droite. C'est la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) qui [traite ces demandes](#), en fonction du bien-fondé des craintes de persécution ou de torture ressenties par les demandeurs s'ils devaient retourner dans leur pays d'origine.

En septembre 2019, 5 560 nouvelles demandes d'asile étaient déposées, alors que moins de 2 880 étaient traitées. Près de 2 700 demandes d'asile non traitées s'ajoutaient ainsi à environ 80 000 cas en instance, portant le total à 82 240. C'est le plus grand nombre de demandes non traitées jamais enregistré, et la toute première fois qu'on dépasse 80 000 cas en instance.

La majorité des nouvelles demandes proviennent de personnes qui sont entrées au Canada par des postes frontaliers officiels. Le nombre croissant de demandes non traitées est un problème administratif plutôt qu'une question de sécurité frontalière.

La zone grise, qui représente les demandes d'asile non traitées, s'étend quand la ligne bleue se trouve au-dessus de la ligne orange, ce qui signifie que la CISR a reçu plus de demandes qu'elle n'en a traitées, pour le mois en question. Ce pic de demandes non traitées diminue quand la ligne bleue se trouve sous la ligne orange, ce qui représente un mois où la CISR a traité plus de demandes qu'elle n'en a reçues. À l'exception du mois de mars 2019, la CISR n'a pas été en mesure de traiter plus de demandes qu'elle n'a reçu, de sorte que l'arriéré a augmenté.

Le gouvernement fédéral a tenté de traiter un plus grand nombre de demandes en [catégorisant les dossiers](#) et en intégrant le [travail](#), ainsi que les [efforts de coordination](#), des organismes concernés. Malgré ces tentatives, le nombre de demandes traitées par la CISR continue de baisser depuis le sommet de mars 2019, ce qui donne le plus haut pic de demandes non traitées, tel qu'indiqué par la zone grise de la figure.



Source: "Recent Trends," IRB 2019.

Par respect du droit des demandeurs d'asile, on ne pourra réduire le nombre de demandes en instance qu'en augmentant le taux de traitement. C'est là une décision administrative, largement influencée par le nombre d'employés embauchés pour traiter les demandes. [Le recrutement et la rétention du personnel](#) permettraient à la CISR et aux autres organismes concernés d'accroître le nombre de cas traités, réduisant ainsi le nombre d'affaires en instance. Certaines initiatives en matière de ressources humaines pourraient prévoir la transformation des contrats à durée déterminée en postes permanents, ainsi qu'un plus grand soutien en santé mentale pour les membres du personnel qui doivent évaluer un grand nombre de cas émotionnellement éprouvants.

L'investissement dans un système d'asile rapide et efficace entraînerait probablement des économies sur les fonds publics, en particulier pour les provinces, qui fournissent un soutien du revenu et des services sociaux limités aux demandeurs d'asile en attente d'une audience. Le traitement d'un plus grand nombre de demandes pourrait aussi renforcer la confiance de la population envers le système d'asile, tout en offrant une protection rapide à ceux qui en ont besoin.